

Décision n° D2022_062

Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L 2113-10 et R 2124-2 1°,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-23 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu l'arrêté n°2021-271 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services,

décide

- D'APPROUVER le dossier de consultation des entreprises, pour la passation d'un marché de travaux, décomposé en trois lots, pour la « réhabilitation de 4 collecteurs et des branchements à Bondy », dont le montant total est estimé à 11 500 000 euros HT, décomposé comme suit :

- lot 1 - Génie civil : 6 800 000 euros HT,
- lot 2 - Injections : 2 500 000 euros HT,
- lot 3 - Branchements : 2 200 000 euros HT ;



- **DE RETENIR la procédure de l'appel d'offres ouvert ;**
- DE SIGNER le marché correspondant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil
dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*

Envoyé en préfecture le 30/05/2022

Reçu en préfecture le 30/05/2022

Affiché le



ID : 093-229300082-20220530-D2022_062-AR